Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, que :

Le rôle de perception des taxes d'eau et d'assainissement des eaux, confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 136 adopté le 10 janvier 2023, a été déposé au bureau de la mairie situé au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, ce 22 décembre 2023.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 22e jour du mois de décembre 2023.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca
Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0